



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

**Séance du 09 Octobre 2020 à 20 heures 30 minutes**  
**MAIRIE**

**Présents :**

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN, M. LECLERE SEBASTIEN,

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** CHENOT Nicolas

**Président de séance :** M. VELLE PATRICE

Avant de débiter la séance, le Maire indique que Jean-Pierre JONDEAU, le 1<sup>er</sup> Adjoint est décédé, ce mercredi 7 octobre 2020. Il indique qu'avec l'Adjoint Sébastien LECLERE, ils ont décidé malgré tout de maintenir la réunion de ce soir.

Le Maire demande alors à chacun de marquer une minute de silence, pour penser à Jean-Pierre qui vient de nous quitter.

Après que cette minute de silence ait été respectée, le Maire reprend le cours de cette séance.

### **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 04.07.2020**

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 17.07.2020, appelle des remarques, interrogations ou modifications. Aucune remarque n'est formulée, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

**VOTE :** *Compte-Rendu Validé par les 6 conseillers présents*

Le Maire fait alors passer le registre des délibérations du 17.07.2020, pour que les conseillers puissent signer

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire demande si un conseiller veut bien remplir la fonction de secrétaire pour cette séance, Mr Nicolas CHENOT se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr Nicolas CHENOT Nicolas est donc secrétaire de cette séance.

### **2 – Entrées demandées au 01.01.2021 au S.D.A.A.54 :**

Le Maire indique que le Comité Syndical (22.09.2020) du S.D.A.A.54 s'est prononcé favorablement pour accepter d'une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'intégralité de la Communauté de Communes du Sel et du Vermois (Dombasle/Meurthe, CC composée de 16 communes) et de la commune de Dieulouard.

Etant membre de ce syndicat, nous avons 3 mois pour délibérer pour valider ou non la décision du conseil syndical. Pour que cette CC et cette commune rejoigne le syndicat la majorité des 2/3 des communes adhérentes doit se prononcer favorablement.

Le Maire demande alors aux conseillers présents de se prononcer par un vote, il propose de donner un avis favorable à ces adhésions :

**VOTE :** *Acceptation à l'unanimité*

### **3 – Adhésion à la SPL Xdemat et EPA MMD54 :**

Le maire indique qu'il nous reste un contrat avec la société JVS-Mairistem, pour la dématérialisation des actes transmis à la Préfecture (Contrôle de légalité), ce contrat est terminé 31.12.2020.

Plusieurs départements, dont la Meurthe et Moselle se sont associés et ont créés la SPL Xdemat (Société Publique Locale) qui a pour objectif de fournir à ses actionnaires des outils informatiques de dématérialisation. En rejoignant cette SPL nous bénéficions de tarifs groupés pour la mise à disposition, le développement et de la mise à niveau de ces logiciels.

Utiliser ces outils informatiques de télétransmission offre un avantage non négligeable, ces logiciels sont compatibles, intégrés et gérés par les mêmes techniciens que COSOLUCE, donc l'AM 54.

Pour rejoindre cette SPL il faut signer une convention avec le CD 54 et acheter une action à 15, 50€. Le coût annuel pour notre commune est de 75€HT. Actuellement pour ce logiciel fourni par la société JVS nous payons 70€ HT.

Le Maire souhaite donc pour des raisons pratiques et de simplification adhérer à cette SPL, il demande alors aux conseillers présents de l'autoriser à :

- Signer la convention d'adhésion
- Signer la convention pour l'achat d'une action

**VOTE : Acceptation, Autorisations données à Mr le Maire à l'unanimité**

Suite à cette adhésion, le Conseil Municipal doit désigner un représentant, pour siéger à l'Assemblée Générale de cette SPL, Mr le Maire se propose d'être ce représentant, il demande alors l'avis des conseillers présents :

**VOTE : Acceptation à l'unanimité, le représentant de la commune à cette SPL sera donc Patrice VELLE**

### **4 – Mise en Place de la ROOP :**

Le maire indique que les opérateurs de télécommunications peuvent nous verser une Redevance pour Occupation du domaine public. Cette redevance n'a jamais été demandée, cela représente environ 100€ par an qui pourrait être versé à la commune. Notre secrétaire a pris tous les renseignements et nous pourrions récupérer les 5 dernières années soit 517€. Pour cela le conseil Municipal doit délibérer et autoriser le Maire à réclamer chaque année la somme due à notre commune :

**VOTE : Acceptation, Autorisation est donnée à Mr le Maire à l'unanimité**

### **5 – Correction Budgétaire :**

Monsieur le Trésorier a mis de côté le budget de la commune car il constate une différence de 0,15€. Après vérification, il s'avère que sur notre délibération d'affectation des résultats de l'année antérieure il manque depuis plusieurs années cette somme de 15 centimes d'euros, en accord avec Monsieur le Trésorier, le Maire propose de corriger cette différence en modifiant :

- La délibération sur le vote du compte administratif 2019 en retirant 0.15€ sur les recettes de fonctionnement
- La délibération sur le vote du Budget Primitif 2020 en retirant 0.15€ sur les recettes de fonctionnement
- La délibération sur le vote de l'affectation du résultat 2019 sur le résultat reporté.

Le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour accepter ces corrections :

**VOTE : Acceptation, Autorisation est donnée à Mr le Maire de corriger ces 3 délibérations, à l'unanimité**

## **6 – Programme de Coupes 2021 proposé par l'ONF :**

Un courrier est arrivé en Mairie, ce dernier indique les propositions qui nous sont faites pour 2020 :

L'ONF propose d'abattre 1473 Stères de bois dans 16 parcelles différentes, pour l'an prochain.

Ce volume constitue le retard que nous avons accumulé sur le plan triennal que nous avons signé avec l'ONF

Ce courrier précise également que si refus de notre part, il doit être motivé et faire l'objet d'un courrier à Mr le Préfet de Région, dans un délai d'un mois.

Le Maire précise que ce qui est proposé n'est selon lui, pas réalisable et souhaite malgré tout rester maître avec le Conseil Municipal, des décisions à prendre en matière de travaux à effectuer dans notre forêt. Il propose donc aux conseillers présents de bien vouloir pour demander l'ajournement de ces coupes,

***VOTE : les conseillers présents, à l'unanimité, refusent ce programme de coupes et demandent l'ajournement de ces travaux et chargent Monsieur le Maire de faire part de la décision au Préfet de Région***

## **7 – Parcelles à mettre en affouages pour la saison 2020/2021**

Le Maire cède la parole à l'Adjoint Sébastien LECLERE, en charge de ce dossier. Il fait un état des lieux, en effet, avec la crise que nous connaissons actuellement tous les affouages de la saison passée ne sont pas terminés.

Il propose que soit mis en affouage cette année le reste de la parcelle 33 et la coupe 5.

Il précise que dans les coupes 17/23/25 et 29 il y a de nombreux bois qui ont été laissés sur place par les professionnels qui sont intervenus et souhaitent pouvoir les donner aux affouagistes qui prendront une part cette saison.

Le Maire propose alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer sur ce point :

***VOTE : les conseillers présents, à l'unanimité, acceptent que soient mis en affouage les coupes 33 et 5, et acceptent que les bois abandonnés soient offerts aux affouagistes qui feront un lot cette année***

## **8- Tarif des Affouages pour la saison 2020/2021 :**

Le Maire indique que pour cette année, vu le contexte sanitaire très difficile que nous traversons, certains affouagistes n'ont pas encore terminé leur part de bois, en effet, durant le confinement il était formellement interdit de travailler dans les bois.

Aussi la facturation n'a pas encore été faite et il propose de grouper la facturation 2019/2020 avec celle à venir.

Aussi il propose de maintenir le tarif à 3€ le stère pour cette saison :

***VOTE : les conseillers présents, à l'unanimité, acceptent que la facturation soit cumulée sur les 2 saisons et acceptent le maintien du tarif à 3€/stère***

## **9- Programmes de travaux proposés par l'ONF :**

Notre garde est venu déposer à Mr le Maire un programme de travaux, en indiquant que les recettes des ventes avaient permis de dégager un peu d'argent, et qu'il serait bien de réinvestir un peu.

Le Maire tient à faire effectivement un état des ventes et des travaux qu'il a fallu payer, ainsi :

Nous avons perçu :

▪ Ventes	32 764€
----------	---------

Nous avons payé :

▪ Abattage 2 parcelles :	1 716€
▪ Débardage 1 parcelle	3 174€

Il manque encore une facture pour le débardage et les frais qui seront payés à l' ONF (12%)

▪ Frais ONF	3 932€
Donc à ce jour la vente a rapporté	<b><u>23 942€</u></b>

L'ONF propose :

○ Travaux Sylvicoles dans la parcelle 31	2890€ HT
○ Travaux Sylvicoles dans la parcelle 35	2430€ HT
○ Travaux Sylvicoles dans la parcelle 35	2420€ HT
○ Soit un cout global de	7740€ HT (9288€ TTC)

Le Maire laisse les conseillers s'exprimer, ensuite il demande à l'ensemble de bien vouloir délibérer sur les travaux proposés par l'ONF :

**VOTE : les conseillers présents, à l'unanimité, refusent ce programme de travaux et chargent Monsieur le Maire de faire part de cette décision à notre garde ONF**

### **10- Repas des Aînés :**

Le Maire indique que le contexte sanitaire actuel ne nous permettra malheureusement pas de réunir nos aînés comme les années précédentes, cela ne serait pas du tout raisonnable.

Le Maire tient à préserver la santé de l'ensemble des administrés et cela n'est pas sans regret mais il ne pourra pas proposer un repas intercommunal à nos aînés.

Ainsi pour solution alternative, il souhaiterait pouvoir distribuer un colis à tous les habitants de plus de 60 ans, il demande alors aux conseillers présents de l'autoriser à offrir un colis à 60 euros, ce qui représenterait environ une dépense de 1400€ (nous avons dépensé 1650€ en 2019) :

Il demande l'avis aux conseillers présents et souhaiterait commander ces colis auprès du même prestataire que l'an dernier, car il avait trouvé les colis de bonne qualité.

Mr Christian GIRARD s'exprime en précisant que le colis qui avait été distribué l'an passé ne contenait que des produits de mauvaise qualité et juste bons à donner à son chien. Il précise que si cela ne tenait qu'à lui il ne distribuerait rien.

Mr le Maire précise qu'il n'est pas du tout d'accord avec les propos de Mr Christian GIRARD car le colis contenait des produits régionaux et lui semble-t-il de qualité.

Le Maire demande alors aux conseillers de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à engager cette dépense et à commander les colis auprès du même fournisseur :

**VOTE : Mr Christian GIRARD vote contre les 5 autres conseillers votent pour**

### **11- Saint Nicolas des enfants :**

Le Maire indique que le contexte sanitaire actuel ne nous permettra malheureusement pas de prévoir un défilé de Saint Nicolas suivi, comme les années précédentes d'un goûter offert à la salle polyvalente. Cependant pour garder un peu l'esprit de Saint Nicolas, et comme alternative, le Maire souhaite offrir tout de même des cadeaux aux enfants. Ainsi il n'y aurait qu'une distribution des cadeaux aux enfants en évitant tout contact et en respectant la distanciation. Il propose de faire comme les années précédentes offrir un jouet aux enfants entre 0 et 9 ans et une carte cadeaux de 35€ aux enfants entre 10 et 15 ans. Il demande alors aux conseillers présents de délibérer :

En 2019 la dépense pour cette manifestation a été de 1150€, cette année elle serait de 900€

**VOTE : les conseillers présents, à l'unanimité autorisent le Maire à engager cette dépense**

## **12- Mise en place d'un site internet pour la commune :**

Le Maire souhaite que la commune puisse bénéficier d'un site internet. Il a regardé ce qui pouvait être proposé, en gardant à l'esprit le côté rural et la taille de notre village.

Il a retenu une solution proposée par une société spécialisée qui travaille avec l'Association de Maires Ruraux de France (campagnol.fr). Cette société propose une solution permettant de mettre en place un site attractif et vivant, mis à jour par les élus et la secrétaire. Cette solution est assez simple à mettre en place et une assistance au démarrage et à l'usage est proposée en illimitée pour une somme tout inclus de 220€ /an.

Le Maire souhaiterait mettre en place ce site pour début 2021 :

Mr Christian GIRARD s'exprime en précisant que cela ne servira à rien et que le Maire adresse déjà trop de mails inutiles actuellement.

A cela Monsieur le Maire précise qu'il adresse des informations qui lui semblent utiles pour les habitants, surtout en cette période de crise sanitaire où il y a souvent des réglementations qui évoluent, de plus il précise qu'il fait par ce biais des économies d'impression et un geste écologique en imprimant le moins possible de documents.

Mr Gabriel GRIFFATON s'exprime en précisant qu'il n'est pas très branché « informatique » et qu'il n'utilisera probablement pas le site. Il précise aussi que certains habitants ne sont pas connectés.

A cela Monsieur le Maire répond qu'il a bien conscience que l'intégralité des habitants ne sont pas utilisateurs des services internet, mais pour ces personnes le tableau d'affichage devant la Mairie est mis à jour avec les mêmes informations qui sont actuellement envoyées par mail et cela perdurera.

Le Maire demande alors aux Conseillers présents de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat pour la mise en place de ce site internet :

**VOTE : Mr GIRARD Christian vote contre, Mr GRIFFATON Gabriel s'abstient et les 4 autres conseillers votent pour**

## **13- Travaux à envisager sur 2021 :**

Le Maire indique aux conseillers présents :

- Qu'il a RDV la semaine prochaine avec la CCMM pour :
  - Devis pour entretien des espaces verts 2021
  - Réfection du passage pour piétons au niveau de l'arrêt des cars
  - Réfection de la peinture de la porte de l'Eglise
- Qu'il demande si des conseillers présents peuvent lui présenter un devis pour la pose des éléments en « L » achetés en Mai 2019, qui doivent être posés sur le chemin de la Jonquière. Il souhaite que ces travaux puissent se faire, et pouvoir pour un prochain conseil présenter différents devis aux conseillers
- Le Maire compte également recevoir des entreprises de BTP pour obtenir des devis pour la réfection des 2 rues du village (Rue de l'Eglise et Rue de Boucq), afin de pouvoir pour fin 2020, ou début 2021 présenter aux conseillers des devis chiffrés de telle sorte qu'une décision puisse être prise et ensuite monter avec la secrétaire les dossiers de demandes de subventions.
- Mr Gautier GRIFFATON indique qu'il a constaté des traces d'eaux sur les façades du Lavoir, Mr le Maire va donc contacter une entreprise pour voir ce qu'il conviendrait de faire pour ce point mais aussi pour démousser la toiture du garage de l'appartement communal et pour des fuites au niveau des velux du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.

#### **14- Point sur l'installation des différentes structures intercommunales :**

Le Maire refait le point sur les différentes structures intercommunales installées suite au renouvellement des conseils municipaux :

- CCCM Installée avec pour Président Mr Gilles SOULIER et 8 Vice-Présidents
- SIVM de l'Esch au Mad : Comme il l'avait indiqué le Maire n'a pas souhaité se représenter à la Présidence du SIVM qu'il a occupé de 2003 à 2020. Mr Denis FOURRIERE a été élu Président
- Syndicat des Eaux : Mr ROLIN a été réélu Président, Sébastien LECLERE est membre du bureau de ce syndicat
- SIS de Thiaucourt : Mr Gautier GRIFFATON a été élu Président

#### **15- Questions Diverses :**

- Le Maire présente les rapports annuels 2018 et 2019 sur l'eau qui aurait dû l'être présenté en Mars 2020, mais la crise sanitaire n'avait alors pas permis de réunir le conseil

Le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent une version PDF, aucun conseiller ne le veut.

Le Maire indique que ces documents restent archivés à la Mairie et sont consultables sur demande.

- Le Maire indique qu'il a commandé une intervention pour traiter les rongeurs qui ont trouvé refuge dans les plafonds de la mairie
- PLUI :(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) la commune n'a pas pu être représentée aux groupes de travail suite à l'hospitalisation de Mr Jean-Pierre JONDEAU et à la non remise dans les délais des documents fournis à Mr Christian GIRARD par le Maire lors du précédent conseil.

Des ateliers « Diagnostic » PLUI sont proposés aux conseillers municipaux, par la Communauté de Communes le Maire fait lecture des thèmes et des dates proposées, il va adresser le document à chaque conseiller en demandant une réponse pour le 14/10/2020, afin de répondre dans le délai à la Communauté de Communes.

Avant de clore la séance, le Maire demande si un conseiller souhaite aborder un autre sujet :

Mr Gabriel GRIFFATON demande à Mr le Maire si il a fait paraître un article dans la presse pour le décès de Mr Jean-Pierre JONDEAU. Mr le Maire indique qu'il a fait le nécessaire, un article doit paraître ce samedi et une composition florale a été achetée au nom de la commune.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 21h57

Fait à HAMONVILLE le 10 Octobre 2020  
Le Maire,

Patrice VELLE

